

N°14-09-73

L'an deux mil quatorze, le lundi 8 septembre à 18 heures, le Conseil de Communauté s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christian LEROY, Président, suite à la convocation en date du 29 août 2014.

Présents :

Mesdames POURCHEL I. ; LHERMITTE M.P. ; CARVALHO H. ; POULAIN P. ; RITAINE E. ; DELRUE J. ; DEGREMONT F. ; WESTENHOEFFER V. ; BERQUEZ M.L. ; BOIN E. ; LEMAIRE C.

Messieurs PRUVOST M. ; DEVIGNE A. ; ALLOUCHERY J.M. ; BOUFFART J. ; DUWAT A. (pouvoir de M. BRUGGEMAN) ; GARDIN J. ; LHEUREUX M. ; FRANQUE G.A. ; CRETON S. ; CRENLEUX L. ; GUILLEMANT S. ; DELATTRE J. (pouvoir de N. DE JONGHE) ; MONFAIT D. (pouvoir de D. DOURIEZ) ; CROQUELOIS J.M. ; CLABAUT A. ; COLIN G. ; MAGERE M. ; WALLET B. ; LANCE R. ; WAUQUIER A. ; COYOT J.C. ; WAVRANT M. ; CORDIER A. ; BACQUET J. ; GALLET J.M. ; DENUNCQ R. ; TELLIER C. ; EVRARD D. ; LEFEBVRE S. ; FOURRIER B. ; DELATTRE G. ; DELANNOY J. ; HOCHART J.L. ; WYCKAERT G. ; BEE D.

Absents excusés :

Mesdames DE JONGHE N. (pouvoir à J. DELATTRE) ; DOURIEZ D. (pouvoir à D. MONFAIT).

Messieurs BRUGGEMAN M. (pouvoir à A. DUWAT) ; SAGNIER F. ; DUFOUR O.

Absents :

Madame PIRET R.

Messieurs VASSEUR C. ; CHARLEMAGNE V. ; FOURNIER D. ; DEVIGNE G.

Madame Isabelle POURCHEL est élue secrétaire.

OBJET : TRAVAUX D'ACCESSIBILITE AUX PMR A LA SALLE DE SPORTS –
DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL

Jean-Michel CROQUELOIS, rapporteur, informe le conseil communautaire que la Communauté de Communes du Pays de Lumbres a engagé des travaux d'accessibilité aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR) à la salle de sports du Collège Albert Camus.

Afin d'accompagner ce projet, il propose que la Communauté de Communes sollicite le soutien du Conseil Général du Pas-de-Calais.

Le montant total de l'opération est de 65.392,27 € HT.

Le Président demande au conseil communautaire :

- D'approuver le plan de financement de l'opération,
- De décider de solliciter le Conseil Général du Pas-de-Calais pour l'obtention d'une aide d'un montant de 39.235,36 €, correspondant à 60 % du montant HT des travaux,
- De l'autoriser à faire toutes les démarches nécessaires à l'obtention de cette aide financière,
- De l'autoriser à mettre en œuvre les procédures et les documents permettant l'aboutissement du projet.

Le plan de financement s'établit comme suit :

| DEPENSES | | RESSOURCES | | |
|---|--------------------|----------------------|--------------------|----------------|
| | Montant H.T. | | Montant | % |
| <u>Mise aux normes "Accessibilité aux Personnes à Mobilité Réduite"</u> | | | | |
| TRAVAUX | | | | |
| Lot 1 - démolition - Gros-œuvre - Carrelage | 29 000,00 € | Conseil Général | 39 235,36 € | 60 |
| Lot 2 - Plâtrerie - Menuiseries intérieures | 10 556,27 € | | | |
| Lot 3- Plomberie - Sanitaire | 6 760,12 € | | | |
| Lot 4 - Electricité - ventilation mécanique | 6 061,68 € | | | |
| Lot 5 - Peinture - Nettoyage | 5 179,45 € | | | |
| Sous-total Travaux | 57 557,52 € | | | |
| SECURITE | | | | |
| Coordination Sécurité/ Santé | 450,00 € | | | |
| Convention de contrôle technique | 1 200,00 € | | | |
| Attestations et prestations complémentaires | 240,00 € | | | |
| Sous-total Sécurité | 1 890,00 € | | | |
| ARCHITECTE | 5 944,75 € | | | |
| | | | Sous-total | 39 235,36 € 60 |
| | | CCPL | 26 156,91 € | 40 |
| | | | Sous-total | 26 156,91 € 40 |
| TOTAL GENERAL | 65 392,27 € | TOTAL GENERAL | 65 392,27 € | 100 |

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, **ACCEPTÉ** les dispositions énoncées ci-dessus.

Pour extrait conforme.
Le Président,



Accusé de réception en préfecture
062-246201016-20140908-14-09-73-DE
Date de télétransmission : 10/09/2014
Date de réception préfecture : 10/09/2014